

FERNAND DEVEAULT

COMITÉ DES ORPHELINS ET ORPHELINES INSTITUTIONNALISÉS DE DUPLESSIS

Historique:

Nous formons une organisation à but non lucratif détenant une charte du Québec et regroupant un nombre toujours croissant de membres fort actifs ayant acquis la conscience de leur condition humaine. Cette organisation est chargée de revendiquer pour des milliers d'orphelins et orphelines sans voix leur dignité et leurs droits et que justice leur soit rendue.


Buts:

- 1- Favoriser le regroupement des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis;
- 2- Défendre les droits et intérêts des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis;
- 3- Promouvoir les droits et les intérêts des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis;
- 4- Sensibiliser la population aux besoins des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis;
- 5- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières et ce, par voie de souscriptions publiques;
- 6- Administrer de tels dons, legs et contributions;
- 7- Obtenir de la part du gouvernement du Québec des excuses officielles et publiques pour le sort inacceptable qu'ont eu à subir les orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis;
- 8- Le comité sera chargé de redistribuer le partage des sommes obtenues du recours collectif ou de toute autre somme compensatoire;
- 9- Que les orphelins et orphelines obtiennent justice et ainsi se sentent des adultes faisant partie intégrante de la société. Les souffrances de ces personnes ont été telles qu' il aura fallu plus de trente ans pour parvenir à se faire entendre et avoir droit à la reconnaissance de leur dignité humaine que les autorités ne leur ont jamais reconnue.

Permettez-nous de souligner à quel point les orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis ont été démunis des atouts essentiels inhérents au développement humain. Priver des enfants d'une éducation de base, dans le sens de savoir comment se comporter en société, priver des enfants du minimum nécessaire à tout être humain intelligent au plan de l'instruction académique, situation qui les relègue éventuellement et sûrement à ne pouvoir gagner leur pain à l'instar de leurs congénères, priver des enfants innocents du développement de leur vie affective et sociale c'est assurément les maintenir dans une pauvreté d'être bien plus grande que la seule pauvreté matérielle.

À ceux et celles que les gouvernements, les communautés religieuses, le clergé, les autorités médicales psychiatriques et les institutions ont maintenu dans la dépendance intégrale, il est normal que les gouvernements et la société actuels apportent remède et compensation. Allons-nous permettre que ces orphelins et orphelines vivent dans l'indigence jusqu'à la fin de leurs jours? Il est plus que temps qu'une forme de réparation soit mise en oeuvre pour rétablir une justice à laquelle tous les êtres humains ont droit.

Informations: (514) 478-1734


Hervé Bertrand
Président

Montréal le 17 juillet 1992